

Lyon, le 15 septembre 2022

Madame la Première Ministre

Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

À l'attention de M. Aurelien ROUSSEAU

Objet :

**Rapport sur la réforme de la haute fonction publique / pour une gestion des ingénieurs par domaines de compétence
Rapport au Premier Ministre – janvier 2022**

Madame la Première Ministre,

Le rapport cité en objet formule une série de recommandations pour la gestion des 4 grands corps d'ingénieurs de l'État.

Je voudrais attirer votre attention sur un corps « oublié » par cette mission d'inspection : le corps des ingénieurs du génie sanitaire (IGS), seul corps d'ingénieur d'encadrement supérieur du ministère de la santé.

Ces ingénieurs sont recrutés par concours accessible aux titulaires (<https://vocationservicepublic.fr/concours-ingenieur-genie-sanitaire-2022/>) :

1. d'un diplôme d'ingénieur ou d'un autre diplôme de niveau 7
2. ET du mastère spécialisé d'ingénierie et management des risques en santé environnement-travail délivré par l'Ecole des hautes études en santé publique OU du diplôme d'ingénieur du génie sanitaire délivré par l'Ecole des hautes études en santé publique.

À l'instar des décrets statutaires des 4 grands corps d'ingénieurs de l'État, le Décret n° 2017-233 du 23 février 2017 modifiant le décret no 90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire indique dans son article 2 :

« Les ingénieurs du génie sanitaire, qui constituent un corps technique, participent, sous l'autorité des ministres compétents, à la conception, à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques ayant pour objet la protection de la santé des populations contre les risques liés aux milieux et aux modes de vie, notamment dans les domaines suivants:

1. Prévention en santé publique;
2. Veille et sécurité sanitaires;
3. Gestion, préservation et surveillance des milieux de vie tels l'eau, l'air, les sols et l'habitat;
4. Mise en oeuvre des plans et programmes de santé publique;
5. Gestion des situations de crise;
6. Recherche, enseignement, formation et développement.

Ils ont vocation à exercer des fonctions d'expertise et d'encadrement et peuvent être chargés de fonctions de direction, de conduite de projets et de missions temporaires ou permanentes d'inspection ».

L'article 3.1 de ce même décret fait même référence à « un niveau particulièrement élevé de responsabilité ».

Ces ingénieurs commencent leur carrière comme chefs de service, en responsabilité des services santé-environnement des ARS, encadrant notamment un corps de catégorie A (les ingénieurs d'études sanitaires – IES), voire des agents relevant de corps A+.

Voici quelques exemples illustrant la nature des missions et des responsabilités que les IGS exercent actuellement au quotidien :

- ✓ au sein de l'administration centrale du ministère de la santé (sous-directrices ou sous-directeurs, cheffes ou chefs de bureau, cheffes ou chefs du centre de crise sanitaire), ainsi que dans les Agences régionales de santé (postes de direction, directrices et directeurs des délégations territoriales, encadrement des équipes de veille et de sécurité sanitaires, de santé-environnement et de promotion de la santé),

- ✓ en détachement dans la sous-préfecturale, sur des postes de direction dans des structures comme l'Agence de sûreté nucléaire ou le ministère en charge de l'écologie et ses services déconcentrés,
- ✓ ou au sein de l'IGAS ou dans le corps des administrateurs d'État que plusieurs IGS ont intégré.

Je regrette que la mission Berger-Guillou-Lavenir se soit focalisée, dans ses auditions au sein du ministère de la santé, sur les acteurs du soin et non de la santé (au sens de l'OMS) : la Direction générale de la santé (DGS) ne figure pas dans les structures interrogées ! L'École des hautes études en santé publique (EHESP), qui forme les cadres du ministère de la santé, n'a pas non plus été auditionnée...

C'est d'autant plus étonnant que le syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique a été auditionné, et ainsi, dans l'introduction du rapport (p10), les corps des inspecteurs vétérinaires (ISPV), des pharmaciens inspecteurs de santé publique (PhISP) et des médecins inspecteurs de santé publique (MISP) sont cités et reconnus pour leurs « *compétences spécifiques de haut niveau* », la mission recommandant par ailleurs d'examiner la situation de ces corps ; mais les IGS, qui disposent de compétences égales, tant d'expertise que d'encadrement, ne sont pas mentionnés... alors que la mission, dans le même temps pointe clairement le besoin d'ingénieurs dans le milieu de la santé ?!

Pendant la lutte contre le COVID, les IGS, comme leurs collègues PhISP et MISP, étaient en 1^{ère} ligne :

- ils ont participé activement à la création du contact-tracing et l'ont piloté ; ils ont élaboré et développé les outils de suivi ;
- ils ont participé activement à la création des centres de vaccination ;
- ils ont été la cheville ouvrière du fonctionnement et du suivi de la chaîne logistique de répartition des doses de vaccins...

Monsieur O. Véran l'a mentionné à plusieurs reprises dans différentes interventions, dont celle devant la MECSS de l'Assemblée nationale.

Madame la Première Ministre, il est temps de réparer cet oubli. Sans prétendre peser autant que les 4 grands corps d'ingénieurs de l'État cités dans le rapport, les IGS sont la clé de voûte de la surveillance des milieux de vie, et, par leur action quotidienne, veillent à la santé des populations.

Moi-même diplômé d'AgroParisTech (alors INA-PG), donc pouvant potentiellement intégrer le corps des IPEF, j'ai fait le choix, en école d'application, de l'EHESP (alors ENSP) et de la santé-environnementale. Je n'ai pas eu l'impression de déchoir, mais bien d'utiliser mes compétences dans un sens où je les pensais les plus utiles, tant pour mon développement personnel que pour ma communauté.

Je vous prie de croire, Madame la Première Ministre, en l'expression de ma considération déterminée.


Frédéric Le Louédec
Secrétaire général